

## 10 ans pour agir, Nantes Métropole sera t-elle à la hauteur ?

À l'heure où les conséquences de notre mode de vie et de notre modèle économique sur le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité ne sont plus un secret pour personne, à l'heure où le GIEC remet un rapport sans précédent sur la responsabilité humaine des catastrophes d'aujourd'hui (feux de forêt en Australie, records de chaleur...) et de demain, nous n'avons plus le temps d'user d'une parole dissociée de la prise de décisions.

Le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C sorti en octobre 2018, nous rappelle que **«chaque fraction de degrés a des conséquences»**. En effet, plus la hausse des températures sera élevée, plus l'ampleur des catastrophes climatiques (événements climatiques extrêmes, montée des eaux...) et les risques d'insécurité (hydrique, alimentaire, instabilité politique, anxiété...) seront intenses.

Le GIEC précise également que **d'ici à 2030 des mesures radicales doivent être prises** si nous voulons rester sous la barre des 1,5 °C degrés. Depuis 30 ans la France a globalement stabilisé son empreinte carbone, mais elle a échoué à la faire diminuer 1.

Même si cet objectif semble difficile à atteindre, il est important que les grandes métropoles prennent une telle trajectoire aujourd'hui :

- Car en tant que pays déjà développé nous avons un rôle historique dans le dérèglement climatique. En effet celui-ci s'est fait pour nous sans restriction sur les énergies fossiles. Par équité pour les pays en développement, qui sont aussi les pays les plus vulnérables et les moins en capacité technologique et financière de prendre une autre direction climatique, nous devons assumer notre responsabilité dans le réchauffement global actuel.

- Force est de constater que politiquement aujourd'hui il y a beaucoup de mauvais exemples climato-sceptiques (Brésil, États-Unis, Australie...) mais peu de bons à suivre. La métropole nantaise a l'occasion de lancer une vraie dynamique et de devenir un territoire exemplaire de l'excellence écologique.

Or d'après le GIEC également, « 50 à 70 % des leviers pour l'atténuation et l'adaptation » au dérèglement climatique se jouent à l'échelon local.

**Les personnes qui seront élues en 2020, auront la responsabilité d'assumer un mandat local sur la période 2020-2026. Cette période est décisive sur le plan climatique, car, d'une part, si au moins les mesures suivantes ne sont pas prises, il ne sera pas possible de rester sous les 1,5 °C de réchauffement climatique par rapport à l'ère préindustrielle. D'autre part, si les mesures suivantes ne sont pas enclenchées d'ici à la fin du mandat, il ne sera vraisemblablement pas possible, non plus, de rester sous les 2 °C.**

Les ambitions de la Métropole sont recensées dans le PCAET (Plan Climat-Air- Énergie Territorial) qui a été voté en 2018. Même si le travail qui a été fait est intéressant, il reste insuffisant compte tenu de la trajectoire climatique actuelle. En effet 50 % des mesures à mettre en œuvre pour réduire les émissions carbone produites sur la métropole, n'ont pas été identifiées dans le PCAET, et l'approche utilisée ne prend pas en compte les émissions de gaz à effet de serre (GES) importées.

L'empreinte carbone moyenne d'un Français est de 11 tonnes de GES par an, soit 3 fois supérieure aux émissions retenues comme base des ambitions climatiques de la métropole. Or il faudrait descendre en-dessous de 1,4 tonnes de GES à l'horizon 2050 pour s'aligner sur une trajectoire 1,5 °C. **Nous devons donc diviser par 8 nos émissions actuelles.**

Il convient donc de changer d'approche et de réhausser les ambitions, notamment dans le transport routier et dans le secteur résidentiel (respectivement 43 % et 27 % des émissions de GES sur la métropole (Nantes Métropole, 2017)).

L'objectif de ce Livre Blanc pour le Climat est de rassembler dans un même document, des constats, des objectifs et des propositions, issus d'associations, citoyen.ne.s et collectifs locaux, afin de présenter les mesures nécessaires pour respecter cette trajectoire climatique, en posant des questions essentielles :

- Comment réduire nos émissions de GES de manière rapide et significative sur le territoire pour répondre aux objectifs de la COP21 ?

- Comment faire de Nantes Métropole un exemple pour les autres territoires en matière environnementale ?
- Comment rassembler tous les acteurs du territoire (habitant.e.s, élu.e.s, entreprises...) sur cet enjeu essentiel ?

Devant un tel moment historique, les pouvoirs publics ne pourront agir sans la collaboration de la société civile, des associations et acteurs de terrain impliqués dans la préservation du climat et de l'environnement. Bonne nouvelle : tou.te.s sont volontaires pour apporter leurs compétences, leur expertise et leur espoir d'avenir à la table des décisions.

## **Le temps presse, serons-nous à la hauteur de l'enjeu climatique ?**

## Grille d'évaluation climat des programmes des différentes listes candidates aux élections municipales de 2020

**Le programme de Nantes en Confiance est centré sur la santé pour que Nantes respire la santé partout** : C'est la **nature en ville**, la **qualité de l'eau et de l'air que nous respirons**, c'est aussi le **contenu de nos assiettes**, **l'environnement autour de nous** et enfin, **nos déplacements**. Nous voulons développer une approche régénérative de la ville au service de nos biens communs. Cela passe bien sûr par une **justice écologique** et par le refus d'une écologie à deux vitesses afin que les problèmes climatiques, environnementaux et énergétiques se règlent au travers d'une double et impérieuse priorité : **la lutte contre les inégalités et la création d'emplois non délocalisables**.

Tout d'abord nous voulons développer de nouvelles alliances sur le territoire pour tenir **l'objectif de « zéro artificialisation nette » des terres à horizon 2030** à l'échelle de la Loire Atlantique: c'est collectivement que nous pourrons relever ce défi majeur, jamais encore posé à nos sociétés. Le changement d'échelle doit se faire partout et avec toutes les énergies du territoire. Pour cela, nous devons nous allier avec les territoires environnants, et réfléchir à l'échelle du département pour rééquilibrer les emplois qualifiés, faciliter l'accès au logement et simplifier les déplacements. Pour relever ces défis, **Nantes et la métropole doivent coopérer plus étroitement avec ses territoires voisins, à l'échelle de la Loire-Atlantique et du pôle métropolitain Loire-Bretagne, avec Rennes, Brest, Angers. Nous nous situons à l'échelle du Grand Ouest**.

Nous savons tous que les habitants qui ont l'empreinte carbone la plus faible sont ceux qui vivent en ville, avec des transports en commun denses, des logements réhabilités thermiquement, et alimentés grâce aux réseaux de chaleur. **Nantes développe ces politiques publiques et assume de poursuivre la construction de logements sans lesquels nous ne pouvons pas tenir les objectifs globaux de zéro artificialisation sur le département et les réductions de GES de -50% en 2030. Nous avons réduit les émissions de 20% par habitant entre 2003 et 2016 et nous avons encore accéléré depuis (réseaux de chaleur notamment), Nantes est probablement avec Grenoble la seule ville qui tient une trajectoire de réduction des émissions compatible avec l'accord de Paris**.

Parmi les grands enjeux, **l'équilibre social de la ville est pour nous une priorité**, raison pour laquelle nous voulons poursuivre la construction de logements, **renforcer l'offre de logements sociaux et l'accession au logement abordable et intermédiaire pour les classes moyennes**. Sans cela, les classes modestes seraient amenées à devoir se loger à plusieurs dizaines de kilomètres, ce qui ferait exploser les émissions de Gaz à Effet de Serre au niveau local.

Il ne suffit pas d'afficher **des slogans et des grandes intentions** sur la transition écologique, **notre liste avance des propositions très précises sur les investissements nécessaires et les outils de gouvernance, à l'échelle de la ville, de l'agglomération, du département, et du pôle Loire Bretagne**.

## Démarche Globale

✓ Avez-vous lu le rapport n°5 du GIEC et le rapport spécial 1,5 °C (a minima résumé pour décideur) ?

Oui

*Si oui merci de préciser:*

Le résumé des décideurs est sur mon bureau ainsi que Le rapport d'information de Ronan DANTEC et Jean-Yves ROUX "Adapter la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 : Urgence déclarée" (mai 2019)

✓ Sur une échelle de 1 (peu ou pas) à 5 (fortement), comment situez-vous votre programme sur sa prise en compte du réchauffement climatique ?

4

Nous situons notre programme à 4, car la note 5 aurait supposé par exemple de supprimer la circulation des véhicules thermiques dès l'année prochaine, ce qui n'est pas réaliste et réalisable pour autant sur cet exemple concret **nous avons pris un engagement conjoint sur zéro véhicule thermique à terme avec les candidats des grandes villes de France dont Anne Hidalgo et Eric Piolle.**

✓ Dans quelle mesure votre programme répond aux objectifs de l'accord de Paris ?

D'abord ce que nous développons depuis 18 ans et notamment dans le dernier mandat fait que Nantes est aujourd'hui en France - avec Grenoble - la seule ville où les réductions de GES / habitant sont compatibles avec l'Accord de Paris : c'est-à-dire -20 % d'émissions de GES / habitant entre 2003 et 2016 avec probablement une accélération de la baisse depuis le développement des réseaux de chaleur. Nantes est ainsi sur la bonne trajectoire pour l'objectif de -50% de GES/habitant en 2030. (Chiffres BASEMIS : méthodologie nationale développée en premier lieu à Nantes, scope 2)

La collectivité a la responsabilité d'environ 50% des émissions. Sur ces 50%, les politiques publiques engagées et à accélérer sont probablement les plus ambitieuses de France (qualité de l'urbanisme, transports en communs et vélo, réseaux de chaleur, rénovation du bâti notamment des logements sociaux...)

## 1. Aménagement du territoire

1.1. Mise en place systématique d'études d'impact écologique de tous les projets, dont ceux en cours. Ces études d'impact doivent permettre de voir si ceux-ci sont compatibles avec la trajectoire 1,5 °C définie pour la métropole et respectent le zéro artificialisation des sols. Ces études doivent être publiques.

Oui (pas sur ceux en cours)

*Commentaires:*

Nantes Métropole a adopté le vœu sur l'état d'urgence climatique en octobre 2019 et s'est engagée à réaliser des études d'**impact santé environnement/climat des politiques publiques et des grands projets urbains**. Ces études seront rendues publiques et de manière pédagogique.

Nous fixons l'objectif de zéro artificialisation nette des sols en 2030 à l'échelle de la Loire Atlantique (cf.intro), nous ne raisonnons pas à l'échelle uniquement de la ville ou de la métropole, **aires inadaptées car décréter le zéro artificialisation à cette seule échelle aurait des conséquences catastrophiques en étalement urbain et destruction de terres agricoles.**

Pour réussir le zéro artificialisation en 2030, nous proposons en lien avec le département : **un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale et une conférence avec les intercommunalités** notamment sur la répartition des emplois qualifiés sans lequel nous ne maîtriserons pas l'étalement urbain et la consommation d'espace. Nous agissons également avec le Pôle Loire Bretagne sur ce sujet.

Nous allons regarder tous les nouveaux projets d'urbanisme notamment économiques pour réduire leur emprise foncière, et nous n'allons consommer que **la moitié des terres prévues à l'urbanisation comme voté dans le nouveau PLUM.**

**Nous suivons avec attention la convention citoyenne sur le climat sur le plan national**, une déclinaison des propositions de la convention citoyenne au niveau local est par ailleurs envisageable.

1.2. Soutien aux collectifs d'habitants.e.s, associations et particuliers qui souhaitent végétaliser les espaces publics, passage au « Zéro phyto total » en labellisant les villes de la métropole « Terre Saine », construction d'îlots de fraîcheur.

**Oui**

*Commentaires:*

Nous défendons une ville de qualité et pour tout le monde, pour s'adapter au changement climatique cela s'accompagne d'une végétalisation massive. Quelques exemples du développement de cette nature dans la ville à Nantes :

- Créer **150 îlots de fraîcheur** dans les crèches, les écoles et les EHPAD.
- Planter **25 000 arbres et arbustes** avec la rédaction d'une **charte de l'arbre en ville** en intégrant les habitants dans le choix des emplacements des essences adaptées et résilientes.
- Poursuivre et accentuer les **opérations de végétalisation et de jardinage participatives « ma rue est un jardin » (initié en 2017 à Nantes) et « ma rue en fleurs »,**
- Créer des **espaces comestibles dans les nouveaux projets d'aménagement et dans les espaces publics ; 100 parcelles de jardins familiaux supplémentaires et 30 hectares de murs et toits végétalisés pour 100% des toits utiles**
- Transformer la **place de la Petite Hollande à Nantes en grande place nature**, avec son marché et le Pont Anne de Bretagne en un pont belvédère-jardin
- Réserver le **site de l'actuel CHU** pour réaliser après son transfert un **grand parc nourricier naturel et cultivé : vergers, jardins maraîchers et partagés, prairies pâturées, ferme urbaine**
- **Ouvrir à tous la Forêt de la Prairie de Mauves (espace remarquable de 30 hectares) et préserver la Prairie Natura 2000.**

**A l'échelle de la métropole :**

- Planter **50 000 arbres** dans le cadre d'une politique publique métropolitaine de l'arbre :
- Planter **3 grandes forêts urbaines** :-près de l'Îlette, à Rezé, Vertou et des Sorinières- aux abords de la Chézine, à Saint-Herblain, Couëron et Sautron-entre la Loire et le lac de Grand-Lieu, à Bouguenais et Saint-Aignan de Grand-Lieu
- Planter des **miniforêts sur des délaissés urbains**
- Réaliser les **grands parcs métropolitains des quais et berges de Loire**, côté Ile de Nantes et côté Rezé
- **Développer le projet d'Étoile verte**, pour relier les espaces verts et d'eau dans la métropole, en préservant et aménageant les grandes vallées de la Loire, de l'Erdre, du Cens, du Gesvres, de la Chézine et de la Sèvre, avec aussi la démarche de parc naturel urbain au sud de la Loire aval
- Réaliser des **balades urbaines et naturelles dans le cadre de la Loire à Pied, en aménageant des cheminements piétons au bord de l'eau**

Concernant les **arrêtés anti pesticides** : Johanna Rolland, maire de Nantes, a pris un arrêté anti pesticides à Nantes en septembre 2019, le gouvernement avait alors annoncé que cela ne servait à rien. Il est

finalement revenu sur ses paroles et a annoncé y travailler pour les espaces non agricoles, ce qui est bien le sujet en milieu urbain. Ce combat a été utile ! Dans la suite de ce combat politique, environnemental et pour une meilleure santé, nous regardons attentivement comment nous allons **pouvoir en finir avec l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces privés par des professionnels**, ce qui est aujourd'hui le seul **usage** encore autorisé dans les villes.

Nantes était la première ville à se lancer dans la fin de l'utilisation des pesticides dès le début des années 2000.

**1.3.** Garantir que chaque habitant des communes de la métropole ait accès aux services de base près de chez lui (transports en commun, santé, éducation, emploi, espace de coworking, culture, poste...).

**Oui**

D'ici 2026, l'ambition est de faire de Nantes la ville du 1/4 d'heure, **la ville des solutions au plus près des habitants ; la ville où dans chaque quartier les services sont facilement accessibles à pied, à vélo ou en transports en commun, la ville de la mixité et de la cohésion sociale, la ville des rencontres.** C'est une nouvelle façon de vivre dans son quartier.

Quelques exemples de projets à venir :

- **Transformer les mairies annexes en mairies de quartier,**
- Plus de sport dans mon quartier : **10 parcours forme dans la ville, favoriser la pratique les pratiques du sport en «accès libre » des équipements sportifs et ouverture le dimanche pour les familles.**
- **Développer des lieux d'activités économiques et commerciale dans les quartiers :** espaces de fab lab, locaux artisanaux, pas de portes commerciaux et multiplier des espaces de télétravail accessible à tous.
- **Créer dans chaque quartier un fonds citoyen pour soutenir les initiatives citoyennes et collectives** doté de 500 000€ pour l'ensemble de Nantes
- Développement du **compostage en porte à porte et via 500 composteurs collectifs**
- Création de **médiateurs santé dans les quartiers**
- **Création de deux maisons de santé à Nantes nord et Bellevue et d'une maison de santé mobile**
- **Création de 2 gymnases (île de Nantes et Zola), un nouvel équipement sportif à Bellevue et rénovation de 5 gymnases**
- **Construction d'une bibliothèque au Breil**
- **Construction de 6 écoles et 23 rénovations/extensions d'écoles**
- **Construction de 2 maisons de quartier et d'un équipement socio culturel**

De plus, **les pôles de proximité de Nantes Métropole seront renforcés et rapprochés des habitants** pour mieux répondre à leurs besoins et expérimenter des démarches citoyennes.

## **2. Habitat et tertiaire**

**2.1.** Décentraliser et multiplier les permanences de la Maison de l'Habitant dans chaque commune de Nantes Métropole et en particulier dans les quartiers prioritaires, créer un service d'audit énergétique public, développer massivement la formation "bâtiment durable" aux professionnels du bâtiment.

**Oui**

Commentaires:

La création d'une filière complète est notre priorité sur le prochain mandat : nous mettrons les moyens nécessaires sur **l'information et le renforcement des espaces info énergie**, nous offrirons **des garanties pour l'accès à la réhabilitation énergétique pour les plus modestes par le tiers investissement** et nous travaillerons étroitement avec les acteurs économiques sur la question de la filière.

Nous insistons néanmoins sur le fait que les blocages d'aujourd'hui sont en partie liés aux décisions gouvernementales à travers la complexité des aides et la limitation des moyens des collectivités dans le cadre du pacte de Cahors.

2.2. Rendre exemplaires les bâtiments publics : viser la rénovation de tous les bâtiments publics chauffés au niveau BBC d'ici à 2026, utiliser des matériaux de construction biosourcés dans les constructions.

Oui

Commentaires:

Nous **accélérons sur la rénovation du parc bâti et développerons les filières de matériaux biosourcés au niveau local avec un emprunt spécifique et des financements innovants.**

Les normes sur lesquelles nous travaillons sont E+C- (Bâtiment à Énergie Positive et Réduction Carbone) à l'exemple du gymnase de Bellevue. Nous sommes dans la poursuite et la progression de la labellisation Cit'ergie pour Nantes et Nantes Métropole.

A Nantes Métropole, un service (Bâti) est dédié à cette mission : il pilote les trajectoires énergétiques et réalise des diagnostics de tous les bâtiments, ce service fait un suivi et planifie tous les travaux de rénovation énergétique des bâtiments

2.3. Rénovation énergétique de 20 % des logements les plus énergivores d'ici à 2026 (étiquettes D, E, F, G) au niveau BBC en privilégiant les logements occupés par des ménages précaires avec un accompagnement par des professionnels et des moyens financiers.

Oui  Non

Commentaires:

A l'échelle de la métropole, nous nous engageons à réhabiliter **5000 logements /an en rénovation énergétique : dont 2/3 en BBC, pour les logements sociaux, les copropriétés et le parc privé. Soit la rénovation de 50 000 logements (privés et publics) en 10 ans avec une solution d'un tiers financement et la mobilisation de fonds nationaux et européens.**

L'ambition de rénovation couvre **l'ensemble des logements sociaux les plus énergivores à réhabiliter (classes D E F G), soit 15 000 logements sociaux sur Nantes.**

Nantes, via Ronan Dantec, assume aujourd'hui le porte parolat climat de la principale organisation des collectivités conseil et communes des régions d'Europe (CCRE), **nous assurerons le plaidoyer auprès de la commission pour obtenir un accès direct des territoires aux fonds européens dédiés à la transition.**

Nantes souhaite être un territoire d'expérimentation de la nouvelle ingénierie financière carbone grâce aux fonds de la banque européenne d'investissement et du New Green Deal, pour en faire **le territoire test de la rénovation à cout zéro pour les ménages modestes et intermédiaires.**

2.4. Promulgation d'un arrêté d'interdiction de location des passoires énergétiques : réquisition, taxe sur les logements vacants dissuasive et aide à la rénovation sur les logements vides depuis plus d'un an.

Non

Commentaires:

Il nous faudra analyser l'impact des différents dispositifs de la loi Denormandie sur la réhabilitation de l'ancien au moment des mutations. Un arrêté d'interdiction de location de passoires énergétiques sous réserve que le droit le permette sur la base du logement indigne, semble une piste intéressante.

Nous développerons des **aides financières pour atteindre l'objectif de zéro chaudière fioul en 2030.**

### 3. Mobilité

3.1. Rendre le vélo et la marche à pied prioritaires, accessibles à tou.te.s de manière sécurisée, mettre en place une « autoroute à vélo » entre toutes les villes de la métropole.

#### Oui

Commentaires:

A travers le PLAN ROSAM, l'idée est de Réguler, Organiser, Sécuriser et Accélérer le Mouvement vers les mobilités douces, qui **doublera le budget vélo par habitant en le passant de 13 à 26€ par an soit 100M€ sur 6 ans et 7000 places de stationnement vélo.**

Ce plan prévoit notamment la création d'un **Réseau Express Vélo ou Vélopolitain** (réseau express vélo maillé, constitué de lignes sécurisées et identifiées) qui maillera l'ensemble de la Métropole.

Nous transformerons **10 stations de tramway/busway en « stations mobilités » multimodales** (vélo, trottinettes, etc)

Nous proposons également **l'instauration d'un code de la rue** dans lequel les plus fragiles auront priorité sur l'espace public. Tout comme nous **étendrons notre Zone à Trafic Limité et les zones piétonnes.** Par ailleurs, nous rendrons piétonnes certaines rues le dimanche et le mercredi après-midi.

Nous mettrons en place la **vidéo verbalisation** grâce à un véhicule équipé via le système de Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation (LAPI), pour lutter contre le stationnement illicite rendant dangereux la pratique du vélo ou les déplacements piétons.

Nous généraliserons les **solutions d'éco mobilité aux abords des écoles.**

3.2. Proposer un plan Transports en Commun ambitieux en toile d'araignée: multiplier par 2 la part des transports en commun d'ici à 2030, les alimenter par des énergies renouvelables d'ici à 2026, augmenter la fréquence et les plages horaires, créer une étoile ferroviaire nantaise (sur le modèle du RER parisien).

#### Oui mais

Commentaires:

L'Etoile ferroviaire nantaise est évidemment un enjeu dont la première étape est la rénovation de la gare de Nantes que nous avons soutenue. Nous mettrons en service cette nouvelle gare-mezzanine de Nantes et demanderons à l'État l'amélioration des liaisons en train, avec de meilleures fréquences et une meilleure desserte. Nous défendons auprès de la Région, autorité compétente, **la création d'un réseau « TER express » à l'échelle de l'étoile ferroviaire de Nantes, pour améliorer les liaisons et les fréquences avec les communes de la métropole (La Chapelle, Bouaye, Thouaré, Couëron, Mauves/Loire, Indre, Rezé, Saint-Sébastien-sur-Loire et Vertou)**

Les propositions en matière de déplacements prévoient le **développement ambitieux du réseau des transports en commun dans Nantes et la métropole** mais aussi **au-delà du périphérique et les liaisons rocales :**

- Créer **trois nouvelles lignes de tramway**
- **Renforcer le maillage des Chronobus** : nouvelle ligne à haut niveau de service route de Pornic, extension de la C7, étude des prolongements de la C20 et de ligne 50 en lien avec le prolongement



du tramway jusqu'à Babinière, prolongement de la C20 à gare maritime, transformation progressive de la ligne 50 en Chronobus

- Engager les études et les travaux pour le **prolongement de la ligne 4 de e-busway jusqu'au bourg de Vertou**
- Lancer la réalisation de **la liaison de tramway entre Jamet et Romanet**
- Etudier le **prolongement de la ligne 1 de tramway au-delà de François Mitterrand**
- Lancer les **études pour la dernière étape de l'interconnexion des lignes de tramways T1 et T2**
- Étudier la réalisation d'une **navette autonome vers Carquefou sur l'ancienne ligne de chemin de fer**
- **Réaliser des lignes Chronobus de rocade sans passer par le centre de Nantes** : inter-connexion Chronobus C20/tramway T1 et étude de la transformation de la ligne 10 en Chronobus
- Améliorer la **desserte bus des communes de deuxième couronne entre elles et vers le cœur de métropole**, par exemple entre les communes de la Montagne, Bouaye et Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, au sud-ouest de la métropole

**Pour encourager et faciliter l'usage des transports en commun, nous instaurerons la gratuité des transports en commun pour tout le monde les week-ends et lors des pics de pollution, baisserons de 20% le prix de tous les abonnements TAN et créerons un compte unique mobilité avec toutes les solutions de déplacements : transports en commun, vélo, trottinette, parking, autopartage, covoiturage ..**

**3.3. Mettre des voies réservées aux voitures avec plus de 2 passagers sur les principaux axes routiers (pont de Cheviré, périphérique...).**

**Oui**

*Commentaires:*

Des études sont déjà en cours pour développer le covoiturage pour éviter la « voiture solo » :

- **Créer des axes réservés au covoiturage** (route de Pornic avec une expérimentation dès 2021, route de Rennes, route de la Prairie de Mauves et boulevard de la Vendée)
- **Renforcer le service Covoit' TAN**, y compris en augmentant le montant de rémunération des covoitureurs afin de permettre aux personnes prenant les transports en commun de bénéficier d'un complément de trajet en voiture.
- **Créer 3000 places supplémentaires de stationnement dans les parkings relais et aires de covoiturage.**

**3.4. Renoncer aux projets de nouvelles infrastructures routières, autoroutières et de parking automobile (y compris les projets en cours).**

**Non**

*Commentaires:*

Nous réaliserons les projets annoncés en particulier **pour faciliter l'accès au nouveau CHU avec 2000 places de stationnements et l'accès à la nouvelle gare avec 340 nouvelles places mais cela va de pair avec la diminution de la présence de la voiture sur l'espace public** : réaménagement de la Petite Hollande (diviser par 2 ou 3 le nombre de places actuelles de parking). **La diminution de la place de la voiture sur l'espace public permet de favoriser les mobilités douces.**

Il n'est pas prévu de projets de nouvelles infrastructures routières à Nantes.

**3.5.** Faire progressivement de la métropole une « zone à faible émission » (cf Loi Mobilité) : d'abord cibler les centres-villes et les écoles, puis les étendre progressivement entre 2025 et 2030 à toute la métropole. Limiter la vitesse à 30 km/h en ville et à 70 km/h sur le périphérique.

**Oui**

*Commentaires:*

Sur la métropole, nous généraliserons la **ville apaisée avec une limitation de vitesse à 30km/h** sur les voies secondaires en zone agglomérée pour des espaces publics partagés et une plus grande sécurité routière pour tous.

A Nantes, nous **doublons le nombre de voies limités à 30km/h à Nantes**, et mettrons en œuvre un **plan de nouvelles piétonisations de rues et de places** pour passer de 250 à 500 km en zone piétonne, zone 30 ou zone mixte.

Nous sommes favorables à l'étude d'une **Zone à Faibles Emissions**, même si la qualité de l'air à Nantes fait partie des meilleures des métropoles, dans un premier temps nous étendrons la Zone à Trafic Limité - et les zones piétonnes - dans le centre-ville en concertation avec les habitants et commerçants.

Nous encouragerons les **solutions de logistique urbaine du dernier kilomètre durable et décarbonée en accompagnant les entreprises et les commerçants dans leurs changements de comportement** : d'ores et déjà de nouvelles règles de livraison s'appliqueront dès la rentrée 2020 pour favoriser l'utilisation de véhicules non polluants.

**3.6.** Garder l'aéroport en gestion publique, geler le nombre de mouvements d'avions et interdire les vols de nuits (8h de suite).

**Oui**  **Non**

*Commentaires:*

Cela relève avant tout de la compétence de l'Etat qui a déjà lancé son appel d'offre pour un nouveau concessionnaire. **Nous voulons défendre les riverains de l'aéroport Nantes Atlantique en maîtrisant les nuisances sonores (plan de gêne sonore stabilisé, interdiction des vols de nuit et des avions les plus bruyants) et en exigeant à l'État et au concessionnaire des compensations exemplaires pour les communes de Saint-Aignan de Grand-Lieu, Bouguenais et Rezé.** Les 24 communes de la métropole ont d'ores et déjà demandé un couvre-feu pour le fonctionnement de l'aéroport de minuit à 6h, et nous demandons la réduction au maximum des vols entre 22h et minuit.

## 4. **Agriculture et alimentation**

**4.1.** S'engager à avoir 100 % de l'alimentation de la restauration collective qui soit biologique et 100 % locale ou équitable d'ici à la fin du mandat. Instaurer au moins 2 repas végétariens par semaine en début de mandat.

**Non**

*Commentaires:*

Nous nous engageons à **100% des repas de la restauration scolaire « faits maison » et à ce que 75 % des produits soient issus du bio et du local avec un double menu quotidien dont un végétarien, en maintenant le prix du menu à moins de 1 € pour les plus modestes.** Cela nécessite évidemment de continuer le **travail d'accompagnement à la structuration des filières agricoles locales**, pour permettre aux producteurs de répondre aux appels d'offre de la collectivité en lien avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial.

Possibilité de créer un groupe de suivi de la mise en œuvre des 75% du bio et local dans la restauration scolaire.

#### 4.2. Mettre en place ou participer à un Projet Alimentaire Territorial prenant en compte la résilience alimentaire et appuyant la structuration de filières paysannes, biologiques et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.

Oui

Commentaires:

La feuille de route du Projet Alimentaire Territorial de Nantes Métropole a été votée en octobre 2019 ; 70 objectifs ambitieux et partagés avec les acteurs de l'alimentation en découlent, ils seront suivis par une instance de gouvernance ouverte composée d'acteurs du secteur : **Le Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation**. Le projet est bien entendu de structurer les filières agricoles locales (et biologiques) en maintenant sur le territoire une agriculture paysanne, protectrice de la santé des femmes et des hommes et de la nature, au juste prix.

cf. Feuille de route du PAT :

- 100 % de la surface agricole utile (SAU) conservée dans l'agglomération, pour maintenir l'usage agricole des terres
- 100 % des sites défrichés avec l'aide de NM dédiés à une production alimentaire, pour augmenter la proportion de productions alimentaires locales sur le territoire (productions réelles sur parcelles défrichées, dès 2020)
- 1 ferme sur 2 certifiée ou en conversion en agriculture biologique (nombre d'exploitations AB)
- 50 % de la surface agricole utile en production ou en conversion bio (SAU AB)
- 100 % de bio (ou en conversion bio) pour 100 % des nouvelles installations accompagnées par Nantes Métropole
- 1000 entreprises engagées pour les circuits courts bas carbone, via des solutions logistiques innovantes telles que le Kiosque Paysan et les 5 Promus Box à l'échelle du département
- 100 % des communes engagées dans l'alimentation durable à l'école, via un accompagnement dédié pour la commande publique en restauration scolaire : parcours en 4 étapes portant sur l'écriture des marchés publics ; partenariat Nantes Métropole / GAB ; 6 communes/an x 4 ans
- 1 engagement des collectivités pour une commande publique exemplaire dans la gestion des achats alimentaires (2022)
- 200 foyers dans 5 quartiers prioritaires bénéficiant d'une offre de service pour des commandes collectives en filières locales, de type « réseau VRAC » ou inspirée des AMAP sans engagement ni pré-financement
- 1 accompagnement des acteurs de l'aide alimentaire pour l'intégration de produits « PAT compatibles » dans la distribution alimentaire d'urgence
- 1 expérimentation de partenariats avec des distributeurs de proximité au sein des quartiers prioritaires pour des produits « frais, locaux, éthiques et accessibles »
- 1 expérimentation « carte blanche alimentation » facilitant l'accès à des produits durables (CCAS Nantes, 2030)
- 750 foyers/an engagés dans les défis famille énergie, déchet et alimentation
- 1 campagne d'information et de sensibilisation des consommateurs aux étiquetages et labels
- Mobiliser 100 % de la grande distribution et des restaurateurs privés pour tendre vers le zéro déchets alimentaires, en lien avec la CCI et la CMA (2025)

- Faciliter le déploiement des initiatives et applications numériques offrant des solutions pratiques pour limiter le gaspillage alimentaire, telles que « Too good to go » (2022)
- 1 charte-guide « anti-gaspi dans la restauration événementielle » appliquée dans les 1001 éco-événements
- 1 volet spécifique « réduction du gaspillage alimentaire » dans les défis famille
- 1 programme « zéro déchets à la Fête de l'école » testé dans toutes les communes (2025)
- 1 diagnostic « gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire » pour toutes les communes en 2025 (obligation réglementaire pour les régions)
- 1 collecte expérimentale de biodéchets sur 1600 foyers du quartier Nantes Nord, en partenariat avec la coopérative « compost in situ »
- 40 nouveaux composteurs collectifs / an
- 1 « parcours à l'innovation » pour orienter les actions de la feuille de route nécessitant un accompagnement spécifique en qualité d'action innovante
- 1 label des actions innovantes inscrites au PAT, afin de mettre en évidence les initiatives les plus innovantes
- 1 centre de ressources - lieu permanent ou réseau de lieux et/ou d'équipements fixes ou mobiles - inspiré des points info-énergie et connecté au projet de « maison de l'agriculture urbaine », pour informer et sensibiliser sur l'alimentation durable (2025)
- 1 encart PAT dans tous les bulletins municipaux
- 1 approche dédiée à tous les publics (sensibiliser, informer, éduquer et/ou former), appliquée à l'ensemble des actions de la feuille de route, garante de la dimension inclusive du PAT
- 1 plan d'actions transversal « le PAT à l'école » à destination des 24 communes, pour une mise en œuvre dans 1 établissement par commune en 2025, puis dans chaque établissement en 2030 ; objectif final pour toutes les écoles primaires : 1 potager + des ateliers cuisine + 1 parrainage « 1 école/1 ferme »
- 1 plan de formation PAT destiné aux intervenants formateurs et aux apprenants des cursus de lycées hôteliers et de formations agricoles
- 1 événement annuel, les Tables de Nantes, fédérateur d'initiatives locales multiformes durant « la semaine du bien-manger » (2020)
- 1 parcours culinaire dans l'esprit des parcours touristiques (2022)
- 1 concept « le dîner nantais » pour décliner un menu de saison mettant en valeur les produits, l'identité, les valeurs culturelles, les pratiques culturelles et les savoirs-faire locaux (2023)
- accueil d'événements nationaux et internationaux de référence, tels que les Assises de l'alimentation durable et de l'agroécologie (2021)
- 1 étude de faisabilité pour définir 1 lieu ou réseau de lieux emblématiques du « bien-manger », valorisant la gastronomie locale qu'elle soit festive ou « de tous les jours »
- 1001 éco-événements intégrant la feuille de route PAT
- 1 kit pratique destiné à la promotion des produits et savoirs-faire locaux pour l'accueil de délégations et de réceptions diverses
- 1 étude pour définir les conditions de réalisation, dont le modèle économique, du centre de ressource (action 21) et de l'office de la gastronomie (action 25), en vue de mutualiser et partager les initiatives, et de développer les synergies entre acteurs de l'alimentation
- 1 observatoire de l'alimentation pour suivre et mesurer en continu l'avancement des études et le niveau de réalisation des actions

## 5. Énergie

5.1. Réduire d'un tiers la consommation d'énergie sur la métropole : réduire l'usage de la climatisation en développant un programme d'adaptation des aménagements sur la métropole, favoriser les projets de récupération de chaleur pour les usages de chauffage, lutter contre la pollution lumineuse (signature de la charte pour un éclairage durable).

Oui  Non

Commentaires:

Nous poursuivons le **développement de réseaux de chaleur urbains** : Nord Chézine, Sillon de Bretagne et Bagatelle, Centre Loire, et Couëron en cours d'étude.

Nantes métropole et l'ADEME se partagent le financement d'un poste de chargé de mission à l'association de commerçants Plein Centre pour **mener des actions de sensibilisation auprès de ses adhérents (portes ouvertes climatisation/ chauffage, enseignes lumineuses...)**

Pour ce qui concerne l'exemplarité du patrimoine public : le service bâti mène ce suivi, dans les bâtiments récents les températures sont encadrées (chauffage/ climatisation).

Concernant la pollution lumineuse, un **plan trame noire existe** d'ores et déjà à l'échelle de la métropole, il sera poursuivi, de plus nous mettrons en œuvre un **schéma de cohérence lumière, dialogué avec les habitants, pour moduler l'éclairage électrique afin de diminuer la consommation d'énergie et la pollution lumineuse**

C'est un enjeu majeur que d'accompagner l'ensemble du secteur tertiaire sur les économies d'énergie et notamment le numérique.

5.2. Mettre en place un plan de développement des ENR pour atteindre 25 % d'ENR en 2030 et 100 % d'ENR à l'échelle du département en 2050.

Oui

Commentaires:

Le Plan Climat de Nantes Métropole fixe 20% d'énergies renouvelables locales en 2030 avec la réduction de 50% de la consommation énergétique et 50 % des GES/hab. Nous sommes sur la bonne trajectoire. Nantes (et Grenoble) est la ville la plus exemplaire sur la réduction de GES/hab avec une réduction de 20% entre 2003 et 2016, nous attendons les chiffres sur la période actuelle.

En complément des actions citées ci-dessus, nous prévoyons de :

- **Multiplier par 5 la production photovoltaïque locale via un plan « grandes toitures »** (parkings, grands bâtiments) d'au moins 60ha d'ici 2026 et le soutien aux installations individuelles des particuliers
- Étudier l'implantation de **nouvelles stations d'énergies propres** (hydrogène, GNV, électrique...) dans la métropole
- Étudier le **développement de production de biogaz par méthanisation**, notamment avec la modernisation des stations d'épuration de Tougas et de petite Californie.
- **Développer la filière bois** avec les territoires ruraux de Loire Atlantique

Le renforcement de la biomasse et des réseaux de chaleur en lien avec le territoire seront mis en œuvre, nos politiques d'achat d'énergie renouvelables devraient nous permettre de dépasser les 25 %.

5.3. Créer un syndicat mixte/régie de production d'énergie renouvelable.

Non

Commentaires:

Nous faisons des groupements d'achats avec les communes de la métropole.

A chaque sujet correspond une dynamique, un statut juridique, nous sommes ouverts à toutes les solutions. Nous renforcerons ce travail avec les autres territoires dans cadre de la conférence avec les intercommunalités.

#### 5.4. Renforcer le soutien aux coopératives citoyennes de production d'énergie renouvelable (soutien financier, technique, juridique..).

Oui

Commentaires:

100 % des toits utiles : Nantes Métropole développe une ingénierie mise à disposition des communes et travaillera sur l'identification de surfaces de toits pour les coopératives citoyennes. L'exemple de la toiture du MIN (plus grande toiture solaire de l'Ouest ) avec Cowatt et l'implication citoyenne est à amplifier.

Nous développerons un tiers financement en soutien aux projets locaux et citoyens.

## 6. Déchets

### 6.1. Mesurer et optimiser par catégorie les flux de déchets et rendre publics les résultats.

Oui

Commentaires:

Nous y intégrerons les biodéchets. Pour une meilleure appropriation, une communication plus pédagogique est envisageable avec le rapport annuel du service des déchets, mis en ligne sur le site de la métropole.

### 6.2. Intégrer le « zéro déchet » dans tous les projets du territoire (cantines, projets urbains, évènementiel, administration...) et signer une charte « Nantes Zéro Déchet ». Passer de 2 % à 10 % du budget de gestion des ordures ménagères dédiées aux actions de prévention (communication, réemploi, réutilisation et réparation).

Oui

Commentaires:

Pour ce qui concerne la collectivité, nous améliorerons l'**exemplarité de Nantes métropole dans la réduction de ses déchets** (réduction de la consommation de papier, tri des déchets dans les établissements, recyclage des déchets du BTP et voirie...). Plus globalement nous mènerons **un plan de réduction des déchets par la sensibilisation auprès de tous les publics, la généralisation progressive des éco-événements sur l'espace public, et l'accompagnement des professionnels** (restaurateurs, artisans, entreprises BTP, etc.)

Quelques exemples :

- Faire **disparaître le plastique dans les cantines**
- **Viser 100 % des événements sur l'espace public labellisés « écoévénements »**
- Développer un **programme « zéro déchets » pour les fêtes d'écoles**
- Lancer un **défi zéro plastique à usage unique** (grand Atelier avec les associations, citoyens, périscolaire..)
- Installer **des poubelles de tri sélectif sur l'espace public**
- Informer et **mettre en place des solutions sur le tri des déchets dans les copropriétés**

- **Rénover ou construire des déchetteries du futur** : la Chapelle sur Erdre, Couëron, Orvault, la Montagne, Nantes.
- Développement d'une stratégie réemploi en lien avec la nouvelle loi sur l'économie circulaire : **faire du réemploi une vraie filière à l'échelle de la métropole, avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire**, en lien avec les nouvelles déchetteries, ressourceries et les lieux de sensibilisation dans les communes, **A Nantes, nous développerons un maillage renforcé et cohérent (espaces de don, réparation, ressourceries et réemploi dans les quartiers)**
- Créer une **charte « chantiers durables »** en direction des entreprises prestataires de la collectivité pour aller **vers la généralisation du tri des déchets de construction** pour les bâtiments construits par la collectivité **et pour tous les chantiers de déconstruction durable**,
- Créer d'une **filière locale de réemploi des équipements et matériels numériques** (ordinateurs, ta-blettes, téléphones mobiles, etc)

**6.3.** Appliquer le tri à la source des biodéchets en instaurant une collecte séparée des biodéchets en porte-à-porte pour tous les usagers et, le cas échéant, les commerçants (redevance spéciale).

Oui

Commentaires:

Nous **généraliserons la collecte en porte à porte ou en apport ou via l'installation de 500 composteurs collectifs**. Une expérimentation grandeur nature de tri à la source des biodéchets est déjà en cours sur 1600 foyers à Nantes Nord. Nous **soutenons la création d'une filière de collecte et de valorisation des biodéchets, avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire en circuit court, pour faire du compost pour alimenter les agriculteurs et augmenter la part de production locale de gaz vert** grâce à la méthanisation.

**6.4.** Mettre en place une redevance incitative. Informer et sensibiliser les citoyen.ne.s pour éviter tout risque de rejet ou de contournement des mesures de réduction des déchets et du gaspillage.

Oui  Non

Commentaires:

**Une étude sera menée dans le cadre du partenariat avec l'ADEME**, la convention a été signée en ce sens.

Notre souci est que jamais les ménages modestes ne soient pénalisés. L'étude portera sur les possibilités techniques dans les grands ensembles collectifs et colonnes enterrées, et les conséquences en termes de dépôts sauvages.

Ce sujet est à travailler avec les maires des communes de la Métropole et alentours.

## 7. Économie

**7.1.** Adopter pour les activités de la Métropole une comptabilité environnementale double ou triple. Il existe par exemple la méthodologie CARE qui établit un bilan comptable pour les ressources humaines, naturelles et financières.

Non

Commentaires:

Nous allons travailler à un budget climat de la Métropole

7.2. Les achats et marchés publics de la métropole doivent donner priorité aux acteurs locaux et vertueux, en privilégiant leur accès aux TPE/PME. Conditionner le choix du financeur au respect de critères extra financiers inscrits à l'ensemble des appels d'offres.

Oui

Commentaires:

Il existe une dynamique en cours depuis 2010 avec une démarche de critérisation RSE 'les achats durables ' avec un **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables**. Nous avons testé les clauses dites « bas carbone » dans les marchés pour la construction du nouveau MIN. Nous pouvons aller plus loin, notamment pour ce qui relève du suivi de l'exécution de certains marchés.

La loi (Code des marchés Publics) et les directives européennes ne permettent pas de faire tout ce qu'on veut en termes de critérisation. Nous allons continuer de nous investir pour poursuivre la réflexion sur la critérisation dans les appels d'offres et la commande publique (notamment concernant la restauration scolaire)

7.3. Interdire toute nouvelle implantation ou agrandissement des centres commerciaux et grandes surfaces sur la métropole. Exonérer les petits commerçants et artisans de charge foncière en fonction de leur neutralité environnementale et climatique.

Oui  –

Commentaires:

Deux mesures du projet répondent à ces enjeux et font écho par ailleurs à des demandes des acteurs économiques :

Donner la priorité au commerce de centres villes et maîtriser le développement des centres commerciaux de périphérie en encourageant leur transformation en vrais quartiers de ville, mêlant logements, activités, équipements et services, connectés aux transports en communs et aux liaisons douces.

Étudier les modalités juridiques d'une fiscalité incitative pour les entreprises qui s'engagent dans la transition écologique : avant de s'engager une étude juridique est nécessaire compte-tenu des contraintes qui s'imposent à la ville et à la métropole par la Loi, pour voir quel est le meilleur levier pour agir.

7.4. Soutenir et financer l'association qui porte la monnaie citoyenne et locale. Permettre le paiement d'une partie des indemnités des élu·e·s, salaires des agents municipaux et des aides sociales en Monnaie locale.

Oui  et Non

Commentaires:

Une nouvelle dynamique est lancée, avec la **fusion entre le Retz'1 et Sonantes**. Le paiement des indemnités des élus n'est pas autorisé par la loi, si elle évolue pourquoi pas mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

7.5. Créer un revenu de transition écologique dans une démarche de territoire zéro chômeur.

Oui  Non



Commentaires:

A préciser

## 8. Consommation

8.1. Migrer les serveurs informatiques et les postes de travail sur un système d'exploitation libre tel que GNU/Linux. Équiper les espaces publics numériques gérés par la commune d'ordinateurs avec une distribution de logiciels libres. Les initiations et formations doivent être données en priorité avec les logiciels libres. Équiper enfin les écoles d'une distribution spécifique basée sur un système libre tel que Primtux

Oui  Non

Commentaires:

La collectivité est déjà équipée de libre office.

Par ailleurs nous voulons **faire de la métropole une vitrine du numérique durable** : diviser par deux les émissions GES du secteur, créer du réemploi par une filière de réparation dans le secteur numérique (ordinateurs, tablettes, portables...) et créer un service public de la donnée et développer un « data center public local souverain nouvelle génération » assurant la sobriété énergétique et garantissant la sécurité et la transparence d'accès aux données publiques.

8.2. Moratoire sur l'installation de la 5G sur la métropole

Oui  Non

Commentaires:

La ville seule n'a pas le pouvoir de décider d'un moratoire sur la 5G. Elle reste très attentive et notamment aux études menées et aux recommandations que pourrait faire l'ANSES et l'ANFR. Néanmoins elle s'est dotée d'une charte téléphonie mobile qu'elle continuera à appliquer en refusant toute implantation sur son patrimoine et notamment à proximité d'établissements particuliers, comme des écoles. Le tout dans le respect de la Charte établie par l'ANFR qui indique que le champ électromagnétique émis par l'équipement ou l'installation ne doit pas dépasser un rayon de 100m afin de limiter l'exposition du public tout en préservant la qualité du service rendu.

La Ville de Nantes se positionnera en fonction de l'évaluation par l'ANSES et l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences).

8.3. Limiter la place de la publicité dans l'espace public : proscrire les écrans numériques publicitaires dans le Règlement Local de Publicité RLP, limiter la taille des publicités.

Oui

Commentaires:

A l'échelle de la Métropole, nous **élaborerons un règlement métropolitain de publicité pour préserver les paysages naturels et urbains : réduction de la publicité dans la centralité métropolitaine, et une réduction forte de la publicité lumineuse à Nantes.**

A Nantes, la signature du nouveau contrat de mobilier urbain avec JC Decaux en 2017 a permis de diminuer de 17,7 % sur la ville de Nantes et de 14,5 % à l'échelle de la Métropole l'espace publicitaire, principalement en réduisant la place des espaces publicitaire. Il est en effet plus difficile de réduire le

nombre de faces sur les abris bus qui sont de plus en plus nombreux sur le territoire en raison du développement des lignes.

**8.4.** Supprimer la publicité pour les secteurs les plus polluants (aviation, automobile...). Mettre fin au partenariat avec ces mêmes secteurs pour les services publics et les événements publics.

Oui  Non

Commentaires:

Nous partageons votre préoccupation mais il n'est pas certain qu'il soit possible d'intervenir sur le choix des annonceurs cela pourrait être considéré comme une censure et un refus de vente.

## 9. Gouvernance et citoyenneté

**9.1.** Définition d'une trajectoire 1,5 °C pour la métropole basée sur l'empreinte carbone de ses habitant.e.s. Création d'indicateurs pertinents pour suivre la trajectoire réelle de la métropole. Rendre public et accessible à tou.te.s l'ensemble de ces données.

Oui  Non

Commentaires:

Nous avons travaillé de manière très précise sur les indicateurs d'émissions liées au territoire (scope 2 et méthodologie BASEMIS expérimentée pour l'ensemble de la France)

Nous partageons votre préoccupation sur deux points

- avoir une disponibilité plus régulière des indicateurs et faciliter leur compréhension, et surtout se doter d'indicateurs liés à l'empreinte complète des habitants du territoire intégrant donc leur consommation et leurs externalités
- la définition de ces indicateurs devra faire l'objet d'un travail collaboratif avec le territoire

**9.2.** Créer un conseil citoyen indépendant (tiré au sort) chargé de veiller au suivi de l'ensemble des politiques publiques et de définir des scénarios et des indicateurs pour chaque étude d'impact climatique et environnemental (DEUC). Ce Conseil Citoyen devra avoir les moyens nécessaires à la consultation d'experts et à la facilitation du processus démocratique. Il devra avoir un pouvoir de veto sur tout projet qui ne lui permettrait pas de cadrer avec le plan de « trajectoire 1,5 °C ».

Oui  Non

Commentaires:

Nous proposons la création d'un **Conseil des générations futures composé de citoyens tirés au sort** et par ailleurs nous **renforcerons les instances associant les acteurs sur les politiques publiques environnementales** (Conférence Ouverte sur la Transition Ecologique, Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation, Conseil Nantais de la Nature en Ville...)

**9.3.** Chaque quartier doit avoir un budget annuel dédié qui sera affecté par vote à des projets locaux ayant un impact social et écologique positif.

Oui

Commentaires:

Nous créerons un **fonds citoyen par quartier** pour le développement de projets et lancerons un **nouvel appel à projet de 20 lieux à réinventer.**

9.4. Mettre en œuvre un programme obligatoire de formation continue à destination des élu.e.s et des technicien.ne.s des villes et de la métropole sur le changement climatique et les solutions et initiatives à mettre en œuvre.

Oui

Commentaires:

Oui et nous aurons dès le début du mandat un séminaire spécifique avec les nouvelles équipes